



ASSOCIATION DES JURISTES CATHOLIQUES DU QUÉBEC

SIÈGE SOCIAL : Me André Morais
1150, boul. St Joseph, est – Suite 102
Montréal (Québec) H2J 1L5
Tél. : (514) 844- 5834

BUREAU DU PRÉSIDENT:
11903, rue James Morrice # 2
Montréal (Québec) H3M 2G5
Tél. : (514) 332 - 2744

Monsieur le Premier Ministre Paul Martin
Chambre des Communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Montréal, le **7 décembre 2004.**

Monsieur le Premier Ministre,

Nous, soussigné, avons pris connaissance d'un article publié dans **la Presse** du **2 décembre 2004**, relatif à la déclaration de **Me Irwin Cotler**, Ministre fédéral de la Justice, à savoir : « ... *qu'il est confiant que la Cour Suprême avalisera le mariage homosexuel, et promet qu'il présentera un projet de loi, dès février prochain.* »

De plus, **Me Irwin Cotler** a répondu sans détour : « ... *qu'il n'entrevoit pas la possibilité que la Cour Suprême rejette la légalisation des mariages entre personnes de même sexe...* »

En faisant une telle déclaration avant jugement, **Me Cotler**, n'est t-il pas entrain d'influencer la Cour Suprême ? **ou** peut-on comprendre qu'il connaît d'avance le jugement de la Cour Suprême ?

Nous sommes d'avis que le Ministre de la justice, membre du pouvoir exécutif, s'est immiscé dans le domaine du pouvoir judiciaire, et ce, contrairement à la constitution Canadienne, et au principe de la séparation du pouvoir exécutif et judiciaire.

En conséquence, nous demandons sa démission comme Ministre de la Justice du Canada.

Association des Juristes Catholiques du Québec

par: Alexandre N. Khouzam, président